

La traduction: de la formation à la profession

Tarek BENZEROUAL
Université de Batna - Algérie -

Résumé:

Le métier de traducteurs de même que la traduction en tant que sujet d'études ont subi des changements considérables durant la dernière décennie. Des changements qui ont ouvert de nouveaux horizons à la traduction et aux traducteurs de même qu'ils posent de nouveaux défis. De là, découle un certain nombre d'interrogations : Quelle(s) compétence(s) professionnelle(s) pour le traducteur d'aujourd'hui?

Mots clés: Traduction ; Formation ; Profession ; Métier ; Langue ; Compétences ; Savoirs.

Introduction

La traduction est à la fois un phénomène linguistique et culturel. Plus qu'un simple mécanisme de transfert de connaissances, la traduction est un processus impliquant les échanges de savoir et de savoir-faire entre les langues, les cultures, les peuples et même les temps.

Dès lors, il est indispensable de repenser la traduction en tant que discipline et profession en ce début du XXIème siècle marqué par une révolution numérique et technologique sans précédents. Le métier de traducteurs de même que la traduction en tant que sujet d'études ont subi des changements considérables durant la dernière décennie. De nos jours, les logiciels de traduction automatique font partie des instruments de travail quotidiens du traducteur. De tels changements ouvrent de nouveaux horizons à la traduction et aux traducteurs de même qu'ils posent de nouveaux défis.

Avant de décider quelle part revient, voire incombe, à l'université dans la mise en place des qualifications des traducteurs, il faut s'interroger sur la liste de qualités/propriétés et compétences fondant l'employabilité.

De là, découle un certain nombre d'interrogations : Quelle(s) compétence(s) professionnelle(s) pour le traducteur du 3^{ème} millénaire ?

Pour répondre à notre question de recherche, nous allons axer notre communication d'abord sur le métier de traducteur-interprète, ensuite, la formation requise et l'expérience demandée, puis les compétences dans la formation des traducteurs et enfin la validation du diplôme de traducteur-interprète.

Comment exercer le métier de traducteur ou interprète ?

Les appellations spécifiques du métier de traducteur sont nombreux, nous trouverons entre autre : Interprète d'affaires, Interprète de contacts, Interprète de conférences, Traducteur littéraire... La question qui se pose alors quel rôle joue le traducteur interprète ?

Le traducteur interprète transpose un texte ou un discours, d'une langue étrangère de départ dans une langue d'arrivée sur le mode écrit (traduction) ou sur le mode oral (interprétation). Il met en œuvre sa maîtrise des langues utilisées, sa connaissance approfondie des cultures, des techniques de traduction écrite ou orale, et des savoirs spécifiques concernant les différents domaines d'intervention choisis. Pour cela, le métier traducteur interprète s'exerce de

façon différente selon que la traduction est écrite ou orale. La traduction écrite est un exercice solitaire où le traducteur doit rendre son travail dans des délais négociés et fixés à l'avance, sous forme de pages dactylographiées ou imprimées...

La traduction orale peut être effectuée par une ou plusieurs personnes, sur les lieux de la prestation. Les horaires peuvent être irréguliers, le traducteur interprète doit respecter la confidentialité des informations reçues, il peut avoir à se déplacer en France ou à l'étranger. Les conditions de travail de l'interprète de conférences sont très spécifiques tels que : la durée de l'intervention, le travail en équipe, en cabinet etc.

Mais quelles seront les capacités liées au métier de traducteur ?

Le métier de traducteur requiert d'être capable de savoir s'exprimer de façon claire, précise et rigoureuse afin de restituer toutes les nuances du texte ou du discours d'origine, aussi de s'adapter rapidement à des sujets, styles, situations ou publics différents.

Il requiert également d'être capable de comprendre, d'analyser, de restaurer et de restituer avec fidélité et style un texte ou un discours d'une langue à une autre, et de rechercher la documentation nécessaire à la compréhension du sujet, texte ou discours traduit.

Il requiert encore de créer et entretenir un réseau de spécialistes et techniciens ou d'organismes spécialisés susceptibles de fournir les renseignements nécessaires à la traduction ou à l'interprétation. Maîtriser une spécialité

technique à titre d'exemple : droit, économie, politique, sciences médicales, tourisme...

La formation requise et l'expérience demandée

Concernant la question qui relève de la compétence de l'université ou de ses obligations, nous prenons la peine de préciser en analysant les contenus des tâches exécutées par les traducteurs, nous pouvons ainsi établir un tableau des compétences requises organisées en champs de compétences et domaines d'application des compétences définis selon des critères disciplinaires ou par tâche.

Selon D. Gouadec¹ (*Directeur de CFT (L) TR, Université de Rennes 2*), les domaines de compétences et de qualification des traducteurs correspondent à la liste ci-après :

- Langues 1, 2, 3 (A, B, C)
- Connaissances / savoirs applicatifs techniques & techniques de documentation.
- Terminologie
- Phraséologie
- Traduction
- Relecture / révision / réécriture
- Bureautique
- Outils spécifiques
- Internétique passive
- Gestion des activités / communication
- Connaissance du métier
- Déontologie – Qualité
- Sensibilité / réactivité au marché + productivité

Si nous raisonnons de manière traditionnelle, la liste ci-dessus peut s'affiner comme suit:

Langue 1 ou « cible habituelle » exigeant :

Maîtrise de l'expression

Aptitudes rédactionnelles

Maîtrise totale (écrite et orale) de la « langue de métier »²

Relecture

Révision

Langue 2 ou « source habituelle » exigeant :

Maîtrise de la compréhension

Maîtrise totale (écrite et orale) de la « langue de métier »

Connaissances techniques spécialisées (savoirs)

Disponibles par effet d'apprentissage

Mobilisables : suppose la maîtrise des outils et techniques de recherche, obtention, traitement et gestion d'informations pertinentes. Cette maîtrise est incontestablement vitale sur tous modes et tous supports et dans toutes les situations. Elle implique une mise en œuvre lourde des langues de métiers.

Terminologie

Maîtrises des techniques et procédures de compilation (tous modes, tous supports, toutes situations)

Maîtrises des techniques et des procédures d'exploitation (tous modes, tous supports, toutes situations)

Maîtrise des outils

Maîtrise de langue de métier

Maîtrise du cas particulier des langages contrôlés.

Phraséologie

Maîtrises des techniques et procédures de compilation
(tous modes, tous supports, toutes situations)

Maîtrises des techniques et des procédures
d'exploitation (tous modes, tous supports, toutes
situations)

Maîtrise des outils

Maîtrise de langue de métier

Maîtrise du cas particulier des langages contrôlés.

Technique de **traduction** (vitales sur tous modes et tous
supports, selon tous les types dans toutes les situations)

Maîtrise des procédures

Maîtrise des outils

Savoir traduire

Techniques de **relecture** / **révision** / **réécriture** (vitales sur
tous modes et tous supports, selon tous les types dans toutes
les situations)

Maîtrise des procédures

Maîtrise des outils

Savoir traduire

Bureautique – absolument vitale

Traitement de texte

PAO

PréAO

Tableur...

Internétique passive³ (ne constitue pas une demande expresse
des recruteurs, mais est toujours implicitement présente)

Maîtrise d'**outils** spécifiques – cruciale

Aligneurs

Extracteurs

Gestionnaires de mémoires de traduction

Gestion

Maîtrise des **techniques de gestion** – cruciale

Gestion de projet (planification)

Gestion budgétaire

Comptabilité analytique

Communication – vitale et cruciale (tous supports, tous modes, toutes situations)

Déontologie, connaissance du métier, réactivité – vitales et cruciales

Reste ensuite à prendre en compte le principe d'attestation de qualification et/ou de compétence. Ici encore, les choses sont tout à fait claires. D'abord, le recrutement se fait à la base de tests de traduction, avec vérification de la réalité effective de toutes les compétences nécessaires.

1. Compétences

Après cet intérêt porté aux profils de métiers définis généralement comme des conditions d'employabilité. Ces profils de métiers déterminent les profils de qualification des étudiants en fin de formation universitaire. Ce sont aussi, d'une certaine manière, des profils de compétences, mais ce sont surtout, pour être rigoureux, des champs d'application de compétences.

Prise individuellement, une compétence donnée se définit comme l'aptitude démontrée à mettre en œuvre des savoirs et savoir faire pour mener à bien une mission ou effectuer une ou plusieurs opérations dans le cadre de la maîtrise d'une situation professionnelle. En d'autres termes, il

y a dans la compétence des savoirs du savoir faire par l'expérience pratique puis, du savoir faire faire : tant il est vrai que la maîtrise totale de la compétence vient quand il s'agit de piloter et d'orienter sa mise en œuvre par un tiers. On parlera ainsi de compétence de mise en place de la terminologie nécessaire à l'exécution ou la prestation d'une traduction. La compétence répond aux critères suivants : savoirs théoriques, savoirs applications, savoir être et savoir faire-faire.

1.1. Savoirs théoriques

A ce point de la réflexion, on peut revenir à la case de départ et identifier toutes les compétences qui définissent un profil de métier puis imaginer une architecture d'acquisition raisonnée de ces compétences dans une perspective professionnelle.

La question est de déterminer alors qui fait quoi, ou ce que fait l'université, de manière plus directe, dans la mise en place des compétences. L'option la plus répandue voudrait que l'université crée et diffuse du savoir, de la connaissance, bref de la traductologie.

1.2. Savoirs applications

Cependant nul ne songerait à s'en tenir là. Il faut ajouter à ces savoirs théoriques une composante pratique par le biais d'applications générant du savoir faire. Et il va également de soi que les applications ne peuvent pas se dérouler dans le vide, chacun accordant par conséquent un intérêt marqué aux documents « réels » et aux « conditions réelles » en attribuant à ces deux notions des valeurs fortement divergentes. Il est aussi à constater que le savoir faire présente plusieurs niveaux fortement différenciés, qui vont de l'aptitude à appliquer le savoir à l'exécution d'un exercice de traduction

à la capacité d'exécuter une tâche présentant tous les paramètres de la pratique professionnelle.

1.3. Savoir être

Si l'on pousse l'analyse, on en vient aux savoir être qui ne peuvent être acquis et maîtrisés que dans la pratique professionnelle réelle ou quasi-réelle. Dès lors que les responsables des programmes visent ce niveau, il va de soi qu'ils fixent à la formation universitaire des objectifs qui ne font pas l'unanimité.

1.4. Savoir faire

Quant au savoir faire, il ne s'agit plus d'élément sur une échelle de progression ; il s'agit d'une dimension additionnelle de la compétence mais sans doute l'une des plus importantes du point de vue de l'employabilité.

On aboutit ainsi à un second niveau de choix. En effet, on ajoute au tri des champs d'application des champs, (documentation, traduction, terminologie, relecture etc.) trop souvent considérés comme des champs disciplinaires, un tri de niveaux de mise en place des types de savoirs constitutifs des compétences. L'université doit-elle s'en tenir aux savoirs-connaissances, mettre en place du savoir faire (si oui, dans quelles conditions ?) ou se sentir également responsable du savoir être ? Sans compter le savoir faire faire. Les réponses sont certainement moins simples et directes dans cette perspective qu'elles ne le sont quand il s'agit de choisir les champs d'application. Un fois encore, le souci d'employabilité voudrait que tous les niveaux soient pris en compte dans le contexte de la formation universitaire.

2. Validation

Il ne s'agit, pas ici, de proposer un modèle de validation des qualifications universitaires des traducteurs, ni encore moins, d'avancer une solution : à supposer qu'il existe une solution unique et absolue et non pas un faisceau de solutions conjointes.

Les moyens traditionnels de la validation sont connus. Il s'agit de l'habilitation au sens de la définition courante des diplômes. La procédure correspond à une validation à priori des contenus des diplômes. Tout le monde sait précisément à quoi s'en tenir sur la question : l'habilitation à délivrer le diplôme n'apporte aucune garantie d'efficacité de formation.

On peut donc imaginer des procédures d'habilitation des formations, par approbation d'une autorité compétente ou par certification du processus de formation aux fins d'évaluation de sa conformité à des exigences professionnelles spécifiques. La question posée en retour est celle de l'autorité compétente (doublement compétente) puisqu'elle devrait également définir les exigences auxquelles les procédures devraient satisfaire.

Conclusion

Si nous avons insisté, dans notre propos, sur la complémentarité entre savoir, savoir faire, savoir être et savoir faire faire, c'est parce que si l'on mettrait cela bout à bout, on obtiendrait une représentation extrêmement complexe et ambitieuse des profils du métier de la traduction comme l'exige le marché, où la formation de traducteur interprète doit répondre aux besoins de divers secteurs d'activités. Il est temps que l'on fasse sereinement la synthèse de l'universitaire (loin de la formation académique qui représente autre chose) et le professionnel au lieu de les opposer. En effet la formation

de nos jours tend à prendre un caractère polyvalent universaliste et c'est le cas de la plupart des universités qui forment des traducteurs bons à tout faire, sans savoir dans quel domaine ils vont travailler : administratif, commercial, littéraire ou technologique...

Mais avant de s'engager dans la formation théorique et pratique, les futurs traducteurs professionnels sont appelés à prendre conscience de l'ensemble des fonctions que remplit la traduction dans le monde d'aujourd'hui en distinguant quatre fonctions principales :

La traduction fut et reste un puissant moyen de communication entre personnes, peuples et cultures.

La traduction est un outil de transmission des connaissances, ce qui fait valoir sa fonction cognitive.

La traduction crée un texte nouveau qui s'inscrit dans une autre culture et dans un autre système stylistique, elle doit donc tenir compte de leurs capacités réceptives.

A ces fonctions traditionnelles de la traduction, la mondialisation a ajouté une fonction relativement récente qui consiste à préserver les langues moins largement répandues de la pression d'une ou des langues dites globales (« Global languages »).

Ainsi, Il nous faut saisir la chance qui nous est offerte en ce point de l'évolution des pratiques, des techniques, et de la didactique pour former les professionnels dont les sociétés de communication ont le plus grand besoin.

Références bibliographiques

¹ **Gouadec D.**, Profils de compétences et formation universitaire, in ... ?

² Ensemble des éléments linguistique et de communication écrite ou orale via tous supports (fax, téléphone, entretien direct, courrier, courrier électronique, présentation, etc.) mobilisés par le traducteur dans le cadre de toutes ses interactions avec ses divers partenaires à l'occasion de l'exécution de prestations professionnelles.

³ Toutes compétences liées aux exploitations de l'Internet en matière de documentation, messagerie, communication, etc. à l'exclusion de compétences de mise en ligne de contenus.

Sources bibliographiques

- **Cherednychenko O.**, *Compétences professionnelles de traducteur : Niveau Master*, in Actes de colloque, *Commerce et Traduction*, Université Paris 10, Nanterre, décembre 2008.

- **Gile D.**, *La traduction. La comprendre, l'apprendre*. Paris, PUF, Linguistique Nouvelle, 2005.

- **Gouadec D.**, *Terminologie, traduction et rédaction spécialisée*. In *Langages* n° 157, mars 2006.

- **Gouadec D.**, *Profils de compétence et formation universitaire*, in Actes de colloque, *Commerce et traduction*, Université Paris10, Nanterre, décembre 2008.

- Observatoire des Formations aux Métiers de la Traduction-Localisation et de la Communication Multilingue et Multimédia, *Répertoire des formations*, 2008.

http://www.profession-traducteur.net/etudiant/Accueil_principal.htm

- **Sapiro G.**, *Translation, Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*, Paris CNRS Editions, septembre 2008.

- **SFT** (Société française des traducteurs), *Chiffres clefs de la traduction – Panorama de la traduction professionnelle*. 2008.

http://www.sft.fr/page.php?P=fo/public/menu/gestion_front/index&i d=144.